

AVIS PUBLIC



AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le mardi, 5 juin 2018 à 19 h, à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, la demande de dérogation mineure suivante :

Bâtiment résidentiel situé au 10015, rue Sylvain-Garneau, district de La Pointe-aux-Prairies

L'objet de cette demande est de permettre une distance minimale de 1 mètre entre une piscine et l'emprise d'une voie publique (au point le plus rapproché), plutôt que de 4,5 mètres (article 138 du Règlement de zonage RCA09-Z01).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 15 mai 2018

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé Aka

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat